

Montréal, le 20 février 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années
2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Dossier Régie de l'énergie : R-4307-2025

Maîtres,

En raison du calendrier réglementaire chargé, la Régie de l'énergie (la Régie) informe les parties qu'elle annule l'audience prévue mardi le 24 février 2026. Par conséquent, elle rendra une décision sur les contestations des demandes de renseignements (DDR) du volet 2 du présent dossier dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, la Régie maintient la date du 23 février 2026 à midi pour la réplique des intervenants au complément de réponses du Distributeur (B-0181). De plus, la Régie verra à modifier le calendrier pour la suite du dossier dans le cas où elle accueillait des contestations aux réponses aux DDR des intervenants afin de leur donner un délai suffisant pour compléter leur preuve.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss